



Policy 17.1

The Gerard Buckley Cadet Fund

Revised August 2018

Introduction

1. The Gerard Buckley Cadet Fund is a special fund administered by The Army Cadet League of Canada. The fund was created jointly by Gerard Buckley, a former Army Cadet from Newfoundland Labrador and Scotiabank. Army Cadet Corps may apply to receive one of four grants of \$3,000 that are awarded annually.
2. The purpose of the fund is to benefit Army Cadets in Canada. As an overriding principal the monies must assist the greatest number of cadets possible in areas of training where The Government of Canada or The Department of National Defense do not provide funding. Any individuals who share these principles are invited to make donations to the fund as they may choose.

Guidelines for the utilization of The Fund:

3. The monies are utilized for the direct training activities of cadets in Canada such as:
 - Biathlon Program for cadets
 - Music programs for cadets
 - Marksmanship and hunter safety training for cadets
 - Adventure training program and expeditions for cadets
 - Optional training activity subjects conducted by cadet groups
 - Citizenship activities for cadets (i.e. Cadets Caring for Canada)
 - Organized cadet groups (i.e. corps, branches, sponsors, courses, etc.) can apply for grants from this fund for specific training requirements. Cadet groups that are disadvantaged in their geographical area for their ability to raise monies and resources for training will receive priority.

Politique 17.1

Le Fonds des cadets Gérard Buckley

Révision : aout 2018

Introduction

1. Le Fonds des cadets Gérard Buckley (le fond) est un fonds spécial géré par la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. Le fonds a été créé conjointement par Gérard Buckley, un ancien cadet de l'Armée de Terre-Neuve et Labrador et par la banque Scotia. Les unités et les corps de cadets de l'Armée peuvent faire une demande pour recevoir un des quatre bourses de 3000 \$ présentées annuellement.
2. Le but de ce fonds est de faire bénéficier le plus grand nombre de cadets au Canada. Comme principe fondamental, les sommes devront profiter au plus grand nombre de cadets possible dans des domaines de formation où le gouvernement du Canada ou le Ministère de la Défense nationale ne fournit pas le financement. Toutes les personnes qui partagent ces principes sont invitées à contribuer à ce fonds si elles le désirent.

Lignes directrices pour l'utilisation du fonds :

3. Les sommes doivent être utilisées directement pour des activités d'instruction des cadets au Canada pour :
 - Programme de biathlon pour les cadets
 - Programme de musique pour les cadets
 - Formation en tir de précision et en sécurité du chasseur pour les cadets
 - Programme de formation par l'aventure et d'expéditions pour les cadets
 - Activités d'entraînement optionnel conduites par des groupes de cadets
 - Activités de citoyenneté pour les cadets (ex. Cadets du Canada à l'œuvre)
 - Des groupes structurés de cadets (ex. corps, divisions, répondants, cours, etc.) peuvent faire des demandes pour des subventions provenant de ce fonds pour des besoins spécifiques de formation. Les groupes de cadets qui sont désavantagés dans leur zone géographique quant à leur habilité à obtenir des fonds et des ressources pour l'instruction devraient recevoir la priorité.



Non authorized use of funds

- Centennials, reunions, parties, instructors or league celebrations, where adults and not individual cadets benefit.
- Administrative expenses of the cadet organization
- Institutionalization of trophies or awards

Vetting

4. Every application shall be reviewed by the National Office to ensure compliance with the intent of the award. A list of applications shall be sent to all Provincial and Territorial Branches to verify financial compliance with the Branch.

Selection Process

5. The recipients shall be decided by the Army Cadet League of Canada's Honours & Awards Committee. The decision of the Honours & Awards Committee shall be final

Announcement & Presentation

6. The National Office shall distribute an internal announcement to all Provincial and Territorial Branches. The respective Branches shall inform the individual recipients
7. Cheques, made out to the Corps, shall be distributed at the National Annual General Meeting and presented to a representative of the Corps or Branch President. Should a representative of the Corps not be present, the Branch President shall make the presentation at an appropriate time. In recognition of Mr Buckley's generous contributions, he shall be invited to assist with the local presentation, through the National Office.

Application Process

8. Applications must be submitted no later than January 15th annually to The Army Cadet League of Canada on the application form below. Only on-line applications shall be accepted.

[Click here to access the electronic application form](#)

Utilisations non-autorisées :

- Anniversaires, retrouvailles, réceptions, célébrations d'instructeurs ou de la Ligue, où les adultes en profitent et non des cadets.
- Dépenses administratives de l'organisation des cadets
- Officialisation de trophées ou récompenses

Vérification

4. Chaque demande sera examinée par le Bureau national afin de s'assurer qu'elle est conforme à l'intention du prix. Une liste de demandes sera envoyée aux divisions provinciales et territoriales afin de vérifier la conformité financière avec la division.

Processus de sélection

5. Le Comité des décorations et prix honorifiques de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada choisira les récipiendaires. La décision du comité sera irrévocable.

Annonces et présentations

6. Le Bureau national fera une annonce interne auprès de toutes les divisions provinciales et territoriales. Les divisions informeront les récipiendaires
7. Les chèques libellés aux corps de cadets seront distribués à l'assemblée générale annuelle nationale et présentés à un représentant du corps ou du président de la division. Si un représentant du corps ne peut pas être présent, le président de la division fera la présentation à un moment approprié. En reconnaissance pour la généreuse contribution de M. Buckley, il sera invité à assister aux présentations locales par l'entremise du Bureau national

Pour soumettre votre demande :

8. Les demandes doivent être soumises au plus tard le 15 janvier de chaque année à la Ligue des cadets de l'Armée du Canada sur le formulaire de demande ci-dessous. Seules les demandes en ligne seront acceptées

[Cliquez ici pour accéder au formulaire électronique](#)